



Procès-verbal de séance

Conseil Municipal du Mardi 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, sept juillet à vingt- une heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 29 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Nicolas BLATGÉ.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 mai et du 05 juin 2026
2. Approbation du dossier PRO de la salle culturelle et lancement du marché
3. Devis de la toiture de l'école
4. Recensement population 2027- Nomination du coordinateur communal et de l'agent recenseur

Questions diverses

- Publication de l'annonce de la location du studio
- Mise en service de Locality
- Raccordement Fibre de l'école

- ❖ Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint
- ❖ Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.15 évoquant la nomination du secrétaire de séance, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal :
 - Flavie PIRON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

N°2026-08-01

5.2.3

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 27 mai et du 5 juin 2026

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal en date du 27 mai et du 5 juin 2026 ont été établis et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ils sont invités à les approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDÉRANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'étant formulée.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

N°2026-08-02

INFORMATION RELATIVE DU DOSSIER PROJET (PRO) DE LA SALLE CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion de présentation du dossier Projet (PRO) relatif à la construction de la future salle culturelle, organisée avec la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études, les différents éléments techniques du projet ont été présentés au Conseil municipal.

À l'issue de cette présentation et des échanges qui ont suivi, le Conseil municipal a souhaité que certains éléments du dossier soient approfondis et modifiés avant son approbation définitive.

En conséquence, l'approbation du dossier PRO, initialement prévue lors de la présente séance, est reportée au Conseil municipal du 10 août 2026, afin de permettre à la maîtrise d'œuvre et aux bureaux d'études d'intégrer les demandes formulées par les élus.

Le dossier PRO, une fois modifié, sera présenté de nouveau au Conseil municipal lors de sa séance du 10 août 2026, en vue de son approbation et de la poursuite de la procédure de consultation des entreprises.

N°2026-08-03

1.1.1

Réfection de la toiture de l'école – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis établis dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'école communale.

Deux entreprises ont été consultées et ont remis une proposition :

- L'entreprise **Alex Top Toiture** pour un montant de **28 826,00 € HT** ;
- L'entreprise **Besoin de Toit** pour un montant de **27 485,69 € HT**.

Après examen des différentes propositions, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise **Besoin de Toit** pour un montant de **27 485,69 € HT**.

Compte tenu de la nécessité de préserver le bâtiment scolaire et d'éviter toute dégradation liée aux intempéries, le Conseil municipal souhaite que les travaux puissent être réalisés dans les meilleurs délais et, dans la mesure du possible, avant la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise **Besoin de Toit** pour un montant de **27 485,69 € HT** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

N°2026-08-04-1

9.1.1

Organisation du recensement de la population 2027 – Désignation du coordonnateur communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population se déroulera sur le territoire communal du 21 janvier au 20 février 2027.

Il rappelle que les communes sont chargées de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement en lien avec les services de l'INSEE et qu'à ce titre, elles doivent désigner un coordonnateur communal chargé d'organiser et de suivre l'ensemble des opérations.

Afin d'assurer le bon déroulement du recensement de la population 2027, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Stéphanie LAURENT, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de coordonnateur communal.

Il précise que cette mission sera réalisée dans le cadre de ses fonctions habituelles par Madame Stéphanie LAURENT au sein de la collectivité et qu'elle ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnité complémentaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉSIGNE** Madame Stéphanie LAURENT, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de coordonnateur communal du recensement de la population 2027 ;
- **CHARGE** Madame Stéphanie LAURENT d'assurer l'organisation et le suivi des opérations de recensement en liaison avec les services de l'INSEE ;
- **DIT** que cette mission sera exercée dans le cadre de ses fonctions au sein de la collectivité et ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnité complémentaire.

N°2026-08-04-2

4.2.1

Organisation du recensement de la population 2027 – Création d'un emploi d'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population se déroulera sur le territoire communal du 21 janvier au 20 février 2027.

Afin d'assurer la collecte des informations auprès des habitants, il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur pour la période nécessaire à la préparation et à la réalisation des opérations de recensement.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent recenseur contractuel et de désigner Monsieur Laurent DEMAJEAN pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de créer un emploi temporaire d'agent recenseur contractuel pour les besoins du recensement de la population 2027 ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Laurent DEMAJEAN en qualité d'agent recenseur pour le recensement de la population 2027 ;

- **PRÉCISE** que Monsieur Laurent DEMAJEAN sera recruté sous contrat à durée déterminée du 5 janvier 2027 au 20 février 2027, à raison de 75 heures au total, y compris les congés, sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale ;
- **DIT** que cette rémunération comprend les déplacements, les séances de formation organisées par l'INSEE ainsi que l'ensemble des missions dévolues à l'agent recenseur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2027.

Questions Diverses

Mise en service de l'application LOCALITY :

Madame Nathalie CALMELS, Conseillère municipale en charge de la communication et du numérique, informe le Conseil municipal de la mise en service prochaine de l'application LOCALITY, une application gratuite à télécharger sur smartphone permettant de faciliter la diffusion des informations communales auprès des habitants.

Cette application a pour objectif d'améliorer la communication de la commune et viendra progressivement remplacer le groupe WhatsApp « INFO SAINTE-CROIX » actuellement utilisé pour transmettre les informations aux administrés.

Raccordement Fibre école :

Monsieur Didier BOURG, Conseiller municipal en charge de la gestion des travaux et de la voirie, évoque le sujet du raccordement à la fibre de l'école.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Didier BOURG assurera le suivi technique de ce dossier en lien avec la secrétaire de mairie pour la gestion administrative, et avec l'opérateur actuel de la commune, Orange.

Il est souhaité que cette intervention puisse être réalisée durant les vacances scolaires, afin que le raccordement soit opérationnel dès la rentrée scolaire.

Annonce logement :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un message a été adressé par courriel aux administrés afin de les informer de la mise en location du logement communal situé à côté du cabinet infirmier.

Le logement est proposé à la location pour un montant de 400 € par mois, auquel s'ajoutent 20 € de charges mensuelles.

À ce jour, aucun retour n'a été reçu à la suite de cette diffusion. Il est donc proposé de préparer une annonce de location qui sera diffusée notamment sur le site « Leboncoin » afin de rechercher un locataire.

Enquête Publique PLU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrive à son terme avec la prochaine organisation de l'enquête publique.

A la suite des échanges intervenus par courriel à ce sujet, il est rappelé que Monsieur Christian VERGNES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif.

Une réunion de préparation se tiendra en mairie le jeudi 16 juillet à 14h00, en présence de Monsieur VERGNES Christian, commissaire enquêteur, et de Monsieur BARRALS, représentant du bureau d'études ayant réalisé la révision du PLU.

Conseil Municipal Jeune :

Dans le cadre des questions diverses, les élus ont échangé sur la mise en place d'un Conseil Municipal Jeune (CMJ). Cinq propositions de flyers destinés à promouvoir le lancement du Conseil Municipal Jeune ont été présentées aux membres du Conseil municipal. Après échanges, le modèle retenu a été validé et sera diffusé à la fin du mois d'août.

Ce dispositif s'adressera aux jeunes scolarisés du CM1 à la classe de 3^e. Le mandat sera d'une durée d'un an, calé sur le calendrier scolaire. Les candidatures seront ouvertes jusqu'au 15 septembre. Les jeunes pourront déposer leur candidature sous la forme d'une lettre manuscrite, d'une présentation vidéo ou d'un enregistrement audio.

Le Conseil Municipal Jeune se réunira au minimum une fois par trimestre, avec des réunions complémentaires organisées en fonction des projets menés. Un budget annuel de 500 € sera consacré au fonctionnement et aux actions du CMJ.

Les élus référents de ce projet sont Mme Allison PLAS, Mme Nathalie CALMELS, M. Sylvain MASSIÉ et M. Frédéric ORGUEIL.

Il est précisé que la création officielle du Conseil Municipal Jeune ainsi que son règlement intérieur feront l'objet d'une délibération.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,
Flavie PIRON

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN